

**COMMUNE DE SAINT-CLAIR**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 03 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 25 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

***Etaient présents :***

Mesdames BERNE Valérie - BUTALI Carole-Anne - CHAPUIS Claude - CHOL Marie-Claire - CRESPE Anaëlle - ESCOMEL Sylvie - PRIMET Michelle  
Messieurs CELETTE Robert - JAMONAC Vincent – LARGERON Joseph - ROUX Jean-François - SABATIER René – SAUVAYRE Georges

***Pouvoir :***

SPEISSMANN Jean-Paul donne pouvoir à CHAPUIS Claude

***Absent excusé :*** GRENIER Joël

**Secrétaire de séance :** ESCOMEL Sylvie

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

**1°/ Enfouissement gaine pour éclairage public – quartier Pierre Bénite**

Monsieur le Maire explique qu'un lotissement privé est en cours de réalisation. Un accord a été trouvé avec les propriétaires pour créer une liaison piétonne entre la Rue des Cerisiers et la Route de Macheloup.

La mairie souhaite coordonner avec les travaux, l'enfouissement de gaines pour l'éclairage public en préalable aux travaux de revêtement.

Le travail sera coordonné par Territoire d'Energie Ardèche qui se verra également confié une extension du réseau éclairage public pour éclairer le franchissement de la RD 820, en aval du lotissement le Swing. Une participation sera sollicitée auprès de l'Agglo dans le cadre du Fonds de concours, le reste à charge est estimé à 10 378.17 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater Territoire d'Energie pour les travaux.

**2°/ Dispositif d'Aide à l'Immobilier Commercial à destination des communes – Annonay Rhône Agglo**

Monsieur le Maire rappelle le dispositif d'aide à l'immobilier commercial à destination des communes d'Annonay Rhône Agglo qui a été mis en place, par la Communauté d'Agglomération.

Une délibération a été prise le 16 décembre 2024, afin de solliciter cette aide pour le restaurant l'Olivier. Monsieur le Maire propose d'ajouter dans la liste des travaux à prévoir :

- L'adoucisseur d'eau pour un montant de 1 782,08 € H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve la demande d'aide auprès d'Annonay Rhône Agglo dans le cadre du Dispositif d'Aide à Immobilier Commercial.

### 3°/ Remboursement consommables cabinet infirmier – Dégâts des eaux

Monsieur le Maire explique que suite aux dégâts des eaux du 21 décembre 2024, dans le local situé au 14 impasse des Acacias, loué par le cabinet infirmier, il convenu de leur rembourser les consommables détruits.

Le montant s'élève à 430.78 €. Un mandat devra être émis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le remboursement des consommables, autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat et à signer tout document nécessaire à ce dossier.

### 4°/ Demande de fonds de concours 2025 auprès d'Annonay Rhône Agglo

Par délibération N°2021-316, en date du 27 septembre 2021, le conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo a décidé la mise en place d'un fonds de solidarité au bénéfice de ses communes membres, pour une durée de 6 ans à compter de 2021, afin de soutenir les projets d'investissement s'inscrivant dans le projet de territoire ou concourant à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Une enveloppe financière de 700 000 € est ouverte chaque année.

*Description des projets :*

<b>Travaux</b>	<b>Coût des travaux</b>	<b>Reste à charge</b>	<b>Fonds de concours</b>
<i>Trottoir Route de Macheloup</i>	24 044,00 €	24 044,00 €	12 022,00 €
<i>Abri scolaire Combes</i>	7 107,00 €	7 107,00 €	3 553,50 €
<i>Eclairage Carrefour du Golf + Chemin des Ecoliers</i>	33 210,16 €	20 756,35 €	10 378,17 €
<i>Prolongation voie douce :</i>			
- <i>Route du golf + mur</i>	30 024,00 €	30 024,00 €	15 012,00 €
- <i>Réparation Carrefour du Golf</i>	4 308,00 €	4 308,00 €	2 154,00 €
<i>Voie cyclable passerelle :</i>			
- <i>Terrassement</i>	4 365,00 €	4 365,00 €	2 182,50 €
- <i>Enrobé</i>	5 590,00 €	5 590,00 €	2 795,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>108 648,16 €</b>	<b>96 194,35 €</b>	<b>48 097,18 €</b>

Pour la part qui revient à la commune de St Clair, afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération au titre du fonds de concours 2025.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

	Dépenses	Recettes
Travaux	108 648,16 €	
Subvention Etat (DETR-DSIL°)		
Subvention Région		
Subvention Département		
Communauté d'Agglomération (FDC)		48 097,18 €
Autres (Territoire Energie Ardèche)		12 453,80 €
Reste à charge de la commune		48 097,18 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dossier de demande de fonds de concours 2025, pour les différents projets cités ci-dessus, pour un montant global de travaux de 108 648,16 €

## **6°/ Questions diverses**

### Aire de Jeu à Combes

L'aménagement se poursuit, des arbres seront plantés

### Travaux dans Combes

La dépose des câbles électriques a été effectuée. ORANGE doit intervenir pour déposer les fils cuivre.

### La Poste

Le maire a reçu les représentants de La Poste. Des dysfonctionnements perdurent, courrier retourné sans être distribué. Il est demandé à chaque famille de vérifier que sa boîte aux lettres précise très lisiblement le nom des destinataires.

*Séance levée à 20 heures*

*Prochain conseil municipal le 07 avril 2025 à 18h30*